

INSCRIPTION EN RÉGIME CUMULATIF

Tous les étudiants (sauf les 5/2) ont obligation de s'inscrire en cumulatif dans au moins une université partenaire du lycée.

Si l'obligation d'inscription en université n'est pas respectée, l'étudiant se verra radié de la CPGE.

UNIVERSITÉ PARIS-CITÉ

Les inscriptions en régime cumulatif 1^{ère} ou 2^{ème} année de Licence se font exclusivement en ligne dans le domaine « Sciences ».

Pour une première inscription comme pour une réinscription à Paris Cité :

1^{ère} ou 2^{ème} année CPGE

Cette inscription ou réinscription se déroule en **4 étapes distinctes**.

1. procédez à votre dépôt de candidature sur Eandidat **AVANT LE 4 DÉCEMBRE**
2. procédez à votre inscription administrative via APO-CONNECT **AVANT LE 18 DÉCEMBRE**
3. activez votre compte université Paris Cité
4. déposez vos pièces justificatives sur l'application PJ WEB

Vous retrouverez tout le procédé avec les liens nécessaires à cette adresse :

<https://u-paris.fr/inscription-cumulative-cpge/>.

Pour vous aider dans cette démarche un centre de contact est à votre disposition :

<https://u-paris.fr/centre-de-contact/> ou par téléphone au 01.57.27.65.67

L'étudiant est autonome dans ses démarches. Il saisit son dossier en ligne et règle les droits d'inscriptions. A la fin de la saisie, il prendra connaissance en ligne de la liste des pièces justificatives à fournir et les fera parvenir à l'université dans les délais impartis.

Après validation des dossiers par l'université, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité via l'application [MonDossierWeb](#).

ATTENTION ! Même si les dates de cette université vous permettent de finaliser votre dossier tardivement ; vous devrez avoir finalisé votre inscription avant le 18 décembre. Ceci afin de pouvoir transmettre au secrétariat CPGE du lycée une copie de votre certificat de scolarité au plus tard le 18 décembre 2026.

Nous vous conseillons donc de commencer vos démarches le plus tôt possible.

IMPORTANT :

Ne faites aucun règlement pour la contribution vie étudiante (CVEC - 105€).

Elle n'est dû qu'une seule fois et vous l'avez déjà réglé lors de votre inscription CPGE

LICENCES PASSERELLES : CPGE/LICENCE

Université Paris-Cité <i>inscription avec filière ou sans précision de mention</i>	Inscription secteur SCIENCES <i>sans précision de mention</i> cela comprend : Mathématiques – Physique – Chimie – Informatique – Sciences de la Terre – Sciences de la Vie – Sciences biomédicales	L1, L2	CPGE Scientifiques
--	--	--------	-----------------------

RÉORIENTATION CPGE/LICENCE

Aucune réorientation n'est automatique !

Toute demande de réorientation (L1, L2) est soumise à l'accord de l'université.
Elle peut l'accepter ou la refuser.